

ANNEXE N° 1
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & LA PROTECTION CIVILE PARIS SEINE
ANNEE CONCERNEE : 2020

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :
L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser une aide financière de **QUATRE MILLE CINQ CENT EURO (4 500 €)** pour l'achat de T7

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 4 Mars 2020 en deux exemplaires originaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

M. Marc SAUVAT
Président

Pour LA PROTECTION CIVILE PARIS SEINE

**PROTECTION CIVILE
PARIS SEINE**
244, rue de Vaugirard - 75015 PARIS
Tél. 01 43 37 01 01 - protectioncivile.o

M. Hervé BIDAULT de l'ISLE
Directeur Général

